

« AFFAIRE » DU CURATEUR PUBLIC

# L'alerte a été donnée il y a 5 ans

## Association de défense et syndicats veulent être consultés

GILBERT LEDUC

*Le Soleil*

■ QUÉBEC—S'il y en a un qui n'a pas été surpris par les trouvailles faites par le Vérificateur général dans l'inextricable embrouillamini qu'est devenu le Curateur public, c'est Ura Greenbaum.

Directeur général de l'Association pour la défense des personnes et biens sous curatelle publique, il fut l'un des premiers à alerter les instances gouvernementales que ça ne tournait pas rond au sein de l'organisme chargé de protéger les droits et les biens des personnes qui ne peuvent prendre soin d'elles-mêmes et gérer leurs biens.

Encore aujourd'hui, M. Greenbaum n'est pas pleinement satisfait. « Il faut que l'État déclenche une enquête publique afin de pousser plus loin le travail effectué par le Vérificateur », note-t-il, en soulignant que l'association talonnera le gouvernement pour qu'il respecte son engagement d'indemniser les personnes qui ont perdu de l'argent à la suite des négligences du Curateur public.

La mère d'Ura Greenbaum est, sous la protection du Curateur public depuis 1989. Il s'aperçut rapidement que la transparence n'était pas la marque de commerce de l'organisme. Dès 1993, il commença à mettre au parfum le Protecteur du citoyen et le Vérificateur sur les irrégularités commises par le Curateur public.

L'Association pour la défense des personnes et biens sous curatelle publique a cheminé plus de 200 plaines au cours des cinq dernières années. « Nos efforts pour convaincre le Curateur public et les divers ministres responsables que les personnes placées étaient les innocentes victimes des défaillances de l'organisme n'ont jamais rien donné. Personne ne prenait même la peine de nous répondre. On levait le nez sur nous », indi-

que M. Greenbaum au cours d'un entretien avec LE SOLEIL.

S'il se réjouit que le Curateur public ait aujourd'hui que le Curateur public a fait peu de cas de ses pupilles au cours des 30 dernières années, et qu'il s'est même permis de faire des entorses aux lois et aux règlements, il craint que l'opération de redressement annoncée par le ministre André Boisclair ne soit qu'un mirage. « Encore une fois, on tient à l'écart les personnes placées sous curatelle publique et leur famille. On ne veut pas nous associer à la réforme. Comme d'habitude, tout va se décider en vase clos par une poignée de gestionnaires », critique M. Greenbaum.

Les syndicats déplorent également le fait qu'ils auront bien peu de chose à dire.

« Nous voulons nous asseoir avec le Curateur public et l'équipe de redressement pour relancer l'organisme », réclame le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, Robert Caron.

Selon le président du Syndicat de la fonction publique du Québec, Serge Roy, les dirigeants du Curateur public doivent cesser de gérer l'organisation

« comme leur petit royaume », et reprendre les discussions avec les syndicats au sein du comité ministériel de l'organisation du travail. M. Roy rappelle qu'au cours des dernières années, le Curateur a banalisé ce processus d'échanges entre les syndicats et les ministères et organismes. Pour expliquer les mésères du Curateur public, M. Roy évoque la compétence douteuse des gestionnaires et de la coupe de 20 % dans l'effectif depuis 1992.

L'« affaire » du Curateur public reprendra l'affiche, ce matin, à l'Assemblée nationale, alors que le Vérificateur général et le Protecteur du citoyen rendront compte, en commission parlementaire, de leurs plus récentes consultations au sujet de cet organisme. La Curatrice publique, Juliette Bailly et son équipe répondront ensuite aux interrogations des parlementaires.

**« Il faut que l'État déclenche une enquête publique »**